Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604013-DE

2026-04-013
Séance du Mercredi 8 Avril 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Absents représentés	1
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le huit Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le premier Avril deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUDOUIN Bénédicte à Mme PERCHE Olivia

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. LEROUX Arnaud

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-04-013 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal est invité à désigner un élu en tant que référent(e) de la commission sur la commune.

Vu la Loi n° 2016-1048 du 01.08.2016, le législateur a créé une commission de contrôle de la liste électorale (article L 19-1 du Code électoral)
Pour Brécé, elle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1000 habitants car une seule liste a obtenu des sièges lors du dernier renouvellement (3 personnes : un conseiller – 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet – 1 délégué désigné par le Président du TGI)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604013-DE

Missions :

- Statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiations prises par le Maire
- Contrôler la régularité de la liste électorale (radiations et inscriptions)
- Elle se réunit préalablement à chaque scrutin et au moins une fois/an,
- Aucun conseiller municipal ne peut être membre s'il en est Maire ou adjoint titulaire d'une délégation

Vu le résultat du vote, le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. POULARD-MARTIN Dominique pour siéger à cette commission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

